

Je remercie sincèrement le très honorable premier ministre (M. Trudeau), l'honorable chef de la loyale opposition de Sa Majesté (M. Stanfield), le député de York-Sud (M. Lewis) ainsi que le député de Témiscamingue (M. Caouette) de leurs très aimables paroles à mon égard. Je suis également reconnaissant aux députés qui ont eu l'amabilité d'appuyer la motion proposant ma nomination au poste élevé qu'est celui d'Orateur de la Chambre.

Même dans les circonstances les plus favorables le rôle d'Orateur, bien qu'évidemment stimulant, peut également être très ardu. Beaucoup conviendront qu'au moins du point de vue de l'Orateur, on peut difficilement dire que la situation actuelle présente les circonstances les plus favorables. C'est pourquoi, plus que jamais, l'Orateur et ceux qui partagent avec lui la responsabilité de cette charge devront compter sur la bonne volonté et l'esprit de collaboration de la Chambre. En effet, les travaux parlementaires ne se dérouleront dans l'ordre et dans des délais raisonnables que dans la mesure où les députés respectent les règles de procédure et accepteront les us, coutumes et traditions du Parlement telles que les interpréteront les responsables élus dans ce but par la Chambre elle-même.

[Français]

Pour mériter cette coopération de la part des députés, le président, bien sûr, doit lui-même s'acquitter de ses responsabilités dans le respect de la tradition parlementaire et avec une scrupuleuse impartialité. Les députés ne peuvent s'attendre à moins de la part de ceux auxquels ils confient la conduite des débats. J'espère qu'en toutes circonstances il me sera possible de justifier la confiance que me font mes collègues. Ils pourront toujours, de toute façon, compter sur ma bonne foi et sur ma bonne volonté.

Je remercie de nouveau la Chambre du grand honneur qui m'échoit. C'est un honneur que partagent non seulement mon épouse et ma famille, mais toute la population de la circonscription de Stormont-Dundas qu'avec fierté je représente au Parlement.

[Traduction]

Encore une fois, avec humilité, je remercie les députés et je leur offre mes vœux les meilleurs dans l'accomplissement de leurs tâches à la Chambre et dans leurs démarches au nom de leurs mandants et des Canadiens.

**Des voix:** Bravo!

#### SUSPENSION DE LA SÉANCE

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je propose de suspendre la séance jusqu'à 3 heures.

**M. l'Orateur:** La Chambre a entendu la proposition du très honorable premier ministre. Y consent-elle?

**Des voix:** Oui.

**M. l'Orateur:** La séance est suspendue jusqu'à 3 heures. (A 11 h 08 la séance est suspendue jusqu'à 3 heures.)

#### REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 3 heures.

#### Ouverture de la Session

• (1510)

#### OUVERTURE DE LA SESSION

**M. l'Orateur** donne lecture d'une communication du secrétaire du Gouverneur général annonçant que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la salle du Sénat à 3 heures cet après-midi pour ouvrir officiellement la session du Parlement fédéral.

Le major A.-G. Vandelac, gentilhomme huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, c'est le désir de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur, accompagné des membres de la Chambre, se rend à la salle du Sénat. L'honorable Lucien Lamoureux, Orateur de la Chambre des communes, dit alors:

Qu'il plaise à Votre Excellence,

La Chambre des communes m'a élu son président, bien que je sois peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont par là assignés.

Si, dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive jamais de faire une erreur, je demande que la faute me soit imputée et non aux Communes, dont je suis le serviteur et qui, en vue de s'acquitter le mieux possible de leurs devoirs envers la Reine et le pays, réclament humblement, par ma voix, la reconnaissance de leurs droits et privilèges incontestables, notamment la liberté de parole dans leurs débats ainsi que l'accès auprès de la personne de Votre Excellence en tout temps convenable, et demandent que Votre Excellence veuille bien interpréter de la manière la plus favorable leurs délibérations.

L'honorable président du Sénat, s'adressant à l'Orateur de la Chambre des communes, dit alors:

Monsieur l'Orateur, Son Excellence le Gouverneur général me charge de vous dire qu'ayant pleine confiance dans le loyalisme et l'attachement de la Chambre des communes envers la personne et le gouvernement de Sa Majesté et ne doutant nullement que ses délibérations seront marquées au coin de la sagesse, de la modération et de la prudence, il lui accorde et, en toutes occasions, saura reconnaître ses privilèges constitutionnels.

J'ai également ordre de vous assurer que les Communes auront, en toutes occasions convenables, libre accès auprès de Son Excellence et que leurs délibérations ainsi que vos paroles et vos actes seront toujours interprétés par lui de la manière la plus favorable.

Après quoi il plaît à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir le Parlement par un discours du trône.

Et les députés étant revenus à la Chambre des communes:

• (1610)

**M. l'Orateur:** J'ai l'honneur de vous informer que, les Communes s'étant rendues au Sénat sur l'invitation de Son Excellence le Gouverneur général, j'ai annoncé à Son Excellence que j'avais été choisi comme Orateur. En votre nom, j'ai réclamé les privilèges accordés d'ordinaire et que Son Excellence a bien voulu confirmer.

\* \* \*

#### LES SERMENTS D'OFFICE

[Français]

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre)** demande à présenter le bill C-1, concernant la prestation des serments d'office.